



Pernes les Fontaines
Les Valayans
N°2026-28
Du 11 au 19 juillet



Adresse : 11 rue porte Notre Dame

Secrétariat : 21 rue porte Notre Dame

En Juillet et Août permanences de 10h à 12h les mardi, jeudi et samedi

04 13 07 79 97 nddenazareth84@yahoo.fr

Père Jean-Marie Gérard (Mr le curé) : 06 22 77 10 31

jeanmarie.gerard@diocese-avignon.fr

Pascal Munoz (diacre permanent) – 07 60 22 44 65 – napas86@orange.fr

Abonnement ou désabonnement : feuille.paroissiale.pernes@gmail.com

Sites : site.paroisse.pernesvalayans@gmail.com ou www.pernes.paroisse84.fr

Éditorial

Le vote définitif de la **loi sur la fin de vie** est prévu le 15 juillet allant possiblement jusqu'à la remise en cause d'un droit à s'opposer à l'aide à mourir pour les établissements de santé ne souhaitant pas pratiquer l'euthanasie ou le suicide assisté en leur sein. A cette occasion notre archevêque ainsi que tous ses frères évêques de France nous invitent à redoubler de vigilance. Il nous dit « *Ne renonçons pas à témoigner de notre conviction : on ne prend pas soin de la vie en lui donnant un terme, mais en l'accompagnant jusqu'au bout. L'Eglise par bien des voix, celles des croyants, des acteurs de la pastorale de la santé et des soignants, de ses responsables, a redit fortement sa conception de la vie et son engagement à son service. Le Cardinal Jean-Marc Aveline le disait récemment : 'On ne peut déguiser en geste de soin et encore moins en geste fraternel le fait de donner la mort'. Continuons à nous tenir dans l'attention, la prière, l'intervention auprès de nos représentants, autant de moyens à poursuivre pour exprimer notre opposition à ce projet qui ne grandit pas notre pays.*

Que le témoignage commun de nos bienheureuses martyres d'Orange, que nous avons célébrées en ce début du mois de juillet, en Celui qui est à la source de leur vie et de leur martyre demeure une force, un encouragement, un enseignement pour les combats que nous devons mener aujourd'hui, comme l'écrit le Père Bruno Gerthoux.

P. Jean-Marie

CALENDRIER DE LA SEMAINE. JUILLET

Samedi 11 St Benoît	10h-11h 10h-12h 18h	Confessions Adoration à Pernes Messe aux Valayans : Sauveur LANAIA † Danièle AUBERT †
Dimanche 12 15 ^{ème} du temps de l'Eglise	9h 10h30 11h45	Messe à Pernes : Messe à Pernes : Baptême d'Ethan CUMONT
Lundi 13 St Henri	9h30	Chapelet à Pernes
Mardi 14 St Camille de Lellis	9h	Messe à Pernes :
Mercredi 15 St Bonaventure	9h	Messe à Pernes :
Judi 16 N-D du Mt Carmel	9h	Messe à Pernes :
Vendredi 17 De la férie	9h 20h30	Messe à Pernes : Soirée de Prière à la collégiale de Pernes : « Avec St Carlo Acutis, la Présence Réelle du Christ dans l'Eucharistie »
Samedi 18 De la férie	16h 18h	Mariage à Pernes de Diane CUVELIER et Bruno RISO Messe aux Valayans : Sauveur LANAIA †
Dimanche 19 16 ^{ème} du temps de l'Eglise	9h 10h30	Messe à Pernes : Robert DUVIVIER † et sa famille Messe à Pernes : Présentation de Léna TISSOT

Visite du pape Léon XIV en France

Si vous souhaitez participer à la venue du Pape en France, plusieurs possibilités sont proposées par le diocèse d'Avignon. N'hésitez pas à vous rendre sur le site du diocèse pour en savoir plus !

Option - Lourdes : <https://venuedupapelourdes2026-lourdes.venio.fr/fr>

Vivre une communion renouvelée au service de la mission



institutionnel

la présidence de la CEF
réagit aux excommunications
annoncées à l'encontre
de la Fraternité Saint-Pie-X

Le Dicastère pour la Doctrine de la Foi a publié le 2 juillet un décret confirmant l'excommunication des évêques de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X, pour avoir commis « un acte de nature schismatique » : la consécration épiscopale de quatre prêtres, organisée le 1er juillet 2026 à Écône, en Suisse, « sans mandat pontifical et contre la volonté du Souverain Pontife ».

Le décret précise que les prêtres de la

Fraternité, ainsi que les fidèles laïcs qui y adhèrent formellement, sont également concernés par cette peine d'excommunication. Le Saint-Siège avertit enfin les fidèles que les sacrements administrés par les prêtres de la Fraternité Saint-Pie-X sont illicites, et que le sacrement de pénitence et le mariage qu'ils célèbrent sont invalides.

Nous avons accueilli avec tristesse et douleur le choix de la Fraternité Saint-Pie-X, et prenons acte de ses conséquences canoniques.

Cette situation porte gravement atteinte à la communion ecclésiale, pour l'Église universelle et, d'une façon particulière, dans notre pays. En France en effet, où la Fraternité Saint-Pie-X est bien implantée, cette division traverse aussi le cœur de familles et de fidèles, jeunes et moins jeunes, qui sont attachés, pour des raisons historiques, affectives, personnelles ou familiales, à la Fraternité Saint-Pie X, mais qui cultivent aussi, avec une ferveur et un zèle apostolique réels, un sincère amour de l'Église et un profond désir de participer à sa mission, en communion avec le Pape et dans la fidélité à la grande Tradition de l'Église et du Magistère.

À ces fidèles qui souffrent aujourd'hui de cette situation, nous voulons manifester notre sollicitude paternelle. Nous espérons que les mesures annoncées par le Saint-Siège les aideront à comprendre la gravité des décisions prises par les responsables de la Fraternité Saint-Pie-X et nous encourageons ces fidèles à revenir dans la pleine communion avec le Pape, avec les évêques et avec toute l'Église.

Nous invitons tous les catholiques de France à prier à cette intention, et à déployer la charité nécessaire pour accueillir ceux qui feront le choix courageux de l'unité et de la fidélité au Saint-Père, pour que nous puissions vivre une communion renouvelée, au service de la mission.

+ Cardinal Jean-Marc Aveline, archevêque de Marseille et président de la Conférence des évêques de France

+ Mgr Vincent Jordy, archevêque de Tours et vice- président de la Conférence des évêques de France

+ Mgr Benoît Bertrand, évêque de Pontoise et vice- président de la Conférence des évêques de France



Proposition de loi sur la fin de vie : **15 juillet 2026 :**

un vote en conscience qui va engager **durablement notre société**

Une loi engageant durablement notre société et la solidarité entre générations exigeait une véritable écoute, un réel pluralisme et des débats à la hauteur de l'enjeu. Or, force est de

constater que, jusqu'au terme de l'examen de la proposition de loi relative à la fin de vie à l'Assemblée nationale, cette exigence n'a pas été au rendez-vous.

La parole des soignants engagés dans l'accompagnement de la fin de vie, fondée sur une expérience unique, a été douloureusement ignorée, ainsi que celle de nombreux juristes, d'associations..., Sans parler des représentants des différentes traditions de pensée, notamment religieuses, dont l'expression a été directement contestée dans son principe. Or, la liberté d'expression, y compris celles des cultes, est un droit constitutionnel. Elle est d'autant plus importante à honorer que la proposition de loi contraindrait les convictions éthiques de nombreux établissements.

À l'heure du vote solennel, la Présidence de la Conférence des évêques de France appelle les députés à mesurer la portée de leur décision. Accepteront-ils d'ouvrir la voie à une législation qui permettra, demain, à toute personne d'avoir recours à l'euthanasie ou le suicide assisté, au nom de la nécessaire égalité d'accès aux soins pour tous, comme dans tous les pays qui ont ouvert ce « droit » ? Ou choisiront ils d'engager résolument la France sur le chemin de l'accompagnement de la vie dans la dignité, de toutes les vies et à toutes leurs étapes, jusqu'au bout, en garantissant l'effectivité des soins palliatifs ? De ce choix découlera, pour une part notable, le modèle à venir de notre société.